

# COLLECTE DES DÉCHETS SUR DOUVE ET DIVETTE : LES BACS À ORDURES MÉNAGÈRES N'ONT PAS À ÊTRE REPLACÉS

Les habitants du secteur de Douve et Divette étant déjà dotés de bacs pour la collecte des ordures ménagères, l'Agglomération a seulement prévu d'équiper les habitants de bacs pour les déchets recyclables.

Depuis le 03 octobre, les communes du Pôle de Proximité de Douve et Divette sont passés à l'extension des consignes de tri. En amont de ce passage au nouveau mode de collecte, un prestataire de l'Agglomération a opéré une enquête de dotation des bacs pour les déchets recyclables. A cette occasion, une mauvaise information a été communiquée aux habitants, leur indiquant que les bacs utilisés pour les ordures ménagères n'étaient pas adaptés et qu'ils devaient être remplacés par l'Agglomération.

Il s'agit bien d'une mauvaise information. **Ces bacs à ordures ménagères ne seront pas changés. Ils peuvent être utilisés par les habitants et leur contenu sera enlevé par les services de collecte.**